Image not found or type unknown

Evolution de carriere: discrimination dans les promotions

Par **nad1959**, le **23/08/2011** à **01:49**

Bonjour,
Enoncé : je suis cadre dans une grande , manageant 30 agences , ayant 27 ans d'experience , parcours sans faute (avec dossier à l'appui) , ayant parcouru 06 villes, geré 07 agences et 01 entité regionale. Je constate que des postes de respensabilités superieures ont ete accordés à des collegues qui n'ont pas le meme parcours ni la meme competence . Cette discrimation est observée par la plupart du personnel de la banque . Le top management ne recompense pas le merite mais applique la loi des pistons.
Question : Que dois je faire ? Me taire ? Ou defendre mes droits à l'evolution de carriere , si ces droits existent...
Je me dens lesé et non recompensé à ma juste valeur , comparativement
aux collegues promus.
Avec mes remerciements anticipés.

Par **Domil**, le **23/08/2011** à **01:57**

Commencez par voir avec votre syndicat

Par **nad1959**, le **23/08/2011** à **02:06**

Notre syndicat n'est pas credible , acheté par l'employeur.
Merci.

Par **P.M.**, le **23/08/2011** à **09:11**

Bonjour,
Il serait étonnant que l'employeur ait pu "acheter" toutes les organisations syndicales représentatives en France...
Je me demande comment vous pourriez prouver que vous aviez plus de compétence et de mérite pour occuper un poste supérieur si la Convention Collective applicable est par ailleurs respectée et que ces promotions ne devaient pas faire l'objet d'une procédure particulière

ainsi que tel type de discrimination vous pourriez invoquer...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés